

Paris, le 23 octobre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

DEPASSEMENTS D'HONORAIRES

La Mutualité Française rappelle que le seul enjeu de la négociation sur les dépassements d'honoraires est l'accès aux soins de tous les Français. Il s'agit de mettre fin à une dérive à l'œuvre depuis 30 ans qui a peu à peu miné les remboursements de l'assurance maladie et mis en péril l'accès aux mutuelles et aux soins.

Etienne Caniard, Président de la Mutualité Française, estime que le texte proposé, qui va être soumis aux instances de la Mutualité Française peut être de nature à inverser cette tendance. L'objectif n'est pas de rembourser des dépassements d'honoraires sans contrepartie mais de remplacer peu à peu les dépassements d'honoraires par des tarifs remboursables permettant à la fois une juste rémunération des médecins et un meilleur remboursement pour les assurés sociaux.

Les mutuelles se sont engagées avec les autres complémentaires à abonder le tarif opposable à hauteur de 150 millions d'euros afin de rendre attractif le contrat d'accès aux soins prévu par cet accord. Elles assumeront leurs responsabilités en accompagnant cet accord et en privilégiant les remboursements vers les médecins s'engageant dans le contrat d'accès aux soins.

À propos de la Mutualité Française

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 500. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des organismes à but non lucratif, des sociétés de personnes : elles ne versent pas de dividende. Régies par le code la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie pour tous leurs problèmes de santé, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement. www.mutualite.fr

Contact presse :

Christelle Cros - Tél : 01 40 43 63 26 – e-mail : christelle.cros@mutualite.fr